

TÉMOIGNAGES

JEUDI le 28 mai 1964.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons un quorum et, si vous le voulez bien, nous commencerons la deuxième réunion de ce Comité durant cette session.

Il y a quelques questions de procédure dont je voudrais traiter en premier, si je puis avoir votre attention pour un instant avant d'aborder notre mandat. M. Lévesque me dit que ces sujets pourraient facilement être abordés en ce moment.

La première question porte sur le rapport de la réunion du sous-comité, qui a eu lieu le 21 mai et je demanderais à M. Lévesque d'en lire le procès-verbal.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: (*Voir procès-verbal*).

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Lévesque.

Messieurs, vous avez entendu la lecture du procès-verbal de la réunion du sous-comité, est-il convenu de les adopter?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si nous pourrions avoir une motion autorisant d'imprimer les documents que le comité peut exiger?

M. TARDIF: Je le propose.

M. PIGEON: Je seconde la motion.

Proposition acceptée.

Le PRÉSIDENT: A la dernière réunion, ce comité a fait imprimer 750 exemplaires des témoignages en anglais et 250 en français.

M. Lévesque me dit que ce nombre a été jugé suffisant à nos exigences.

Pouvons-nous obtenir une motion afin que ce comité imprime ces délibérations et, si vous acceptez, j'aimerais que le nombre soit indiqué. Comme je l'ai dit, on a trouvé que 750 exemplaires en anglais et 250 en français étaient suffisants.

M. OLSON: Je le propose.

M. KELLY: Je seconde la motion.

Motion acceptée.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions aussi considérer une motion permettant à ce comité de siéger pendant que la Chambre siège.

M. TARDIF: Je le propose.

M. SOUTHAM: Je seconde la motion.

Le PRÉSIDENT: La motion est que ce comité puisse siéger pendant que la Chambre siège. Est-ce acceptable?

M. PIGEON: Monsieur le président, certains membres de ce comité font aussi partie du comité des Privilèges et des élections et si notre comité siégeait en même temps que l'autre, certains membres seraient dans l'embarras.

M. OLSON: Monsieur le président, cette proposition ne devrait-elle pas mentionner que nous demandons l'autorisation de la chambre de siéger pendant que nous sommes en session?

Le PRÉSIDENT: Oui, bien entendu, toutes ces questions seront des demandes faites à la Chambre.